

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 Janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Françoise BALLESTER à Mme Arlette BUZARE
Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES
Mme Anne-Marie GARANGE à Mme Marylise FOIDART
Mme Séverine LE FLOCH à M. Franck DUVAL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 24 janvier 2022 |
| Date de l'affichage | 25 janvier 2022 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 29 |
| Nombre de votants | 33 |

2022 03 Service mécanique : création de postes

Rapporteur : P. Jacqueminot

La commune a été informée que le responsable du service mécanique souhaitait prendre une disponibilité pour convenance personnelle. Aussi, afin de pourvoir à son remplacement, il est proposé :

La création d'un emploi de responsable mécanique à temps complet à compter du 1er février 2022, afin d'assurer l'entretien et la réparation des véhicules, engins et matériels, ainsi que le nettoyage et le rangement de l'atelier mécanique. L'agent assurera en sus la gestion financière et le suivi des lignes budgétaires du service mécanique, la mise en œuvre de la stratégie de maintenance et d'échange du parc.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des :

- Agents de maîtrise territoriaux (Catégorie C de la filière technique)
- Adjointes techniques territoriaux (Catégorie C de la filière technique)

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique du 18 janvier 2022,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 18 janvier 2022,

AUTORISE la création des grades correspondant aux cadres d'emploi ci-dessus pour une durée à temps complet à compter du 1^{er} février 2022.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1^{er} Février 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

